



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 27 février 2026

**Aide nationale à l'arrachage définitif de vignes 2026 :  
Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt le 6 mars à midi**

En préparation du déploiement d'une nouvelle mesure d'aide nationale à la réduction du potentiel viticole dotée de 130 millions d'euros au niveau national, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est ouvert depuis le 6 février.

**La date limite pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt approche : les viticulteurs souhaitant bénéficier du futur dispositif ont jusqu'au 6 mars 2026 à 12h00 pour déposer un dossier.**

Un viticulteur éligible qui n'aurait pas déclaré ses intentions d'arrachage dans ce cadre ne pourra pas bénéficier de l'aide mise en œuvre.

Le dépôt de la déclaration d'intention d'arracher s'effectue en ligne sur une Plateforme d'acquisition de données (PAD) développée par FranceAgriMer. Toutes les informations sur cet AMI sont accessibles sur le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/aides/aide-nationale-larrachage-definitif-de-vignes-2026-publication-dun-appel-manifestation>

En cas de questions, le Service régional FranceAgriMer Nouvelle-Aquitaine est joignable au 05 35 31 40 20.